



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 89142

Texte de la question

L'un des collèges de sa circonscription étant placé « collège en éducation prioritaire » M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser ses intentions quant à la mise en place du principe d'ouverture des établissements pendant les vacances scolaires qui permet d'accueillir des élèves autour d'activités culturelles, linguistiques ou sportives.

Texte de la réponse

La circulaire n° 2006-058 du 30 mars 2006 « principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire », faisant suite à l'annonce du plan de relance de l'éducation prioritaire présenté par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 février 2006, énonce que chaque collège en éducation prioritaire s'efforce de proposer une opération école ouverte, de préférence pendant les vacances scolaires. Le texte précise également que c'est nécessairement dans les collèges des réseaux « ambition réussite » que l'opération école ouverte devra être développée en priorité pour les collégiens de ces réseaux. Les objectifs de cette opération sont déclinés dans la charte publiée dans le circulaire n° 2003-008 du 23 janvier 2003. Il s'agit de proposer aux enfants et aux jeunes qui vivent dans des territoires défavorisés ou dans des contextes culturels et économiques difficiles, un programme d'activités éducatives, scolaires, culturelles, sportives et de loisirs. C'est notamment l'occasion, pour les élèves des écoles élémentaires, de faire connaissance avec un établissement du second degré et de se préparer ainsi à l'entrée au collège. La participation des jeunes à l'élaboration du programme, à la mise en oeuvre de projets et à la gestion collective d'un temps et d'un espace d'activités librement décidées et acceptées, doit toujours être recherchée. L'opération école ouverte est ainsi une occasion de plus donnée à l'institution scolaire d'oeuvrer en faveur de l'intégration sociale et scolaire, de valoriser l'image de l'école auprès des jeunes et des habitants de jouer un rôle moteur dans l'espace social, contribuant ainsi à la prévention de la violence.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89142

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2945

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 126